

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

## **Arrêté du 16 JUIN 2015 fixant la liste des candidates et candidats déclarés admis à l'issue de l'épreuve écrite et de l'épreuve d'admission du concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire organisé au titre de l'année 2015**

La garde des sceaux, ministre de la justice ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié portant statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves du concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 fixant la liste des spécialités au titre desquelles sont ouverts les recrutements d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire.

Vu l'arrêté du 11 décembre 2014 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2015 d'un concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 fixant la composition du jury du concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2015 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2015 fixant par spécialité la durée de l'épreuve orale d'admission pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2015 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2015 fixant le nombre de postes offerts au concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2015 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2015 fixant la liste des candidates et candidats admis à participer au concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2015 ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2015 fixant la liste des candidates et candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite du concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2015 ;

Vu le procès verbal de délibération du jury en date du 10 juin 2015.

## **A R R Ê T E**

### **Article 1er**

Sont déclarés admis, par ordre de mérite, à l'issue de l'épreuve écrite et de l'épreuve d'admission du concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire les candidats suivants :

- spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à l'entretien multitechnique

<b>CLT</b>	<b>DISP</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
LP1	LILLE	100235	Monsieur	RESSE	John
LP2	MARSEILLE	100389	Monsieur	GUILLAUME	Grégory
LP3	BORDEAUX	100139	Monsieur	BATAILLE	Jean
LP4	DIJON	100378	Monsieur	COUTELLIER	Pascal
LP5	MARSEILLE	100736	Monsieur	JELSCH	Laurent
LP6	STRASBOURG	100488	Monsieur	BECKER	Jacques

- spécialités liées à l'informatique

<b>CLT</b>	<b>DISP</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
LP1	RENNES	100037	Monsieur	HAMELIN	Tanguy
LP2	BORDEAUX	100346	Monsieur	HUTIN	Guillaume
LP3	STRASBOURG	100687	Monsieur	RISCH	Xavier
LP4	BORDEAUX	100138	Monsieur	SALABERT	Nicolas
LP5	RENNES	100077	Monsieur	MEHEUST	Julien

- spécialités liées à la restauration collective

<b>CLT</b>	<b>DISP</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
LP1	STRASBOURG	100058	Monsieur	GUILLEMIN	Pascal
LP2	LYON	100705	Monsieur	CEHIC	Edin

## Article 2

Sont inscrits, sur la liste complémentaire, par ordre de mérite, à l'issue de l'épreuve écrite et de l'épreuve d'admission du concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire les candidats suivants :

- spécialités liées à l'informatique

CLT	DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
LC1	RENNES	100125	Monsieur	BEAUFILS	Emmanuel
LC2	OUTRE-MER	100197	Madame	ANNETTE	Valérie
LC3	BORDEAUX	100343	Monsieur	JAOUEN	Julien-Paul
LC4	RENNES	100282	Monsieur	FORTUNE	Adrien
LC5	TOULOUSE	100203	Monsieur	FERREIRA	Yohann

- spécialités liées à la restauration collective

CLT	DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
LC1	OUTRE-MER	100602	Monsieur	CRONSTEADT	Johnny

## Article 3

Conformément à l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, seuls les dossiers des candidats(es) admis(es) feront l'objet d'une vérification par les services de l'administration pénitentiaire

## Article 4

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, 16 JUIN 2015

La garde des sceaux, ministre de la justice

par délégation,

L'adjointe à la chef du bureau des métiers,  
du recrutement et de la formation (RH7)

  
**Isabelle LORENTZ**